

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 22 FEVRIER 2022

I. Ouverture de la séance

En ce jour du 22 février 2022, le conseil d'administration se réunit sur proposition du chef d'établissement pour une séance ordinaire sous la présidence de M. TESSON Sébastien.

La séance commence à 18H10.

Sont absents et excusés : Mme VAILLANT Alexandrine, M. BLANCHET François, M. PECHEUL Armel, Mme BARREAU Mathilde et Mme RICHARD Manuela.

Pour plus de détails sur la liste complète des présents, titulaires ou suppléants, consulter la liste d'émargement.

Le nombre de présents en début de séance est de 23 pour un quorum de 16

La prise de notes est assurée par Mme DE PARSEVAL Anne, représentant des personnels non enseignants.

II. L'ordre du jour

Point N° 1 - Approbation du PV du CA du 18 novembre 2021

Le compte-rendu du précédent conseil d'administration est adopté à l'unanimité

23 votants	Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 23
------------	------------	----------------	-----------

Point N° 2 - Tableau dotation globale horaire (DGH)

Dans un premier temps, vote de la structure : nombre de divisions et effectifs et dans un second temps, vote des créations de postes et répartitions (cf. tableau de répartition).

280 élèves de seconde sont prévus pour la rentrée et la DSDEN a fait une prévision à 301.

Question : « S'il y a moins de 300 élèves, y aura-t-il une diminution d'heures ? »

Réponse : « Il y aura une diminution d'heures si les nouveaux effectifs sont en dessous du seuil de cette année. Le nombre maximum d'élèves à accueillir est de 315. Sachant que l'augmentation des heures poste est liée à l'augmentation des élèves, et que les HSA peuvent être négociées en fonction des heures poste. »

Question : « Quels sont les effectifs du lycée Ste Marie du Port ? »

Réponse : « Le nombre de secondes est identique mais l'effectif global est supérieur du fait des filières professionnelles. »

Commentaire d'un parent sur l'apprentissage du latin via la spécialité Lettres classiques, qui apporte sur le plan culturel.

Intervention de M. BERNARD, qui s'interroge sur la réalité de la création d'un poste en SES pour la rentrée prochaine, sachant que le poste de l'an dernier avait été supprimé.

Réponse : « Actuellement il est impossible de laisser deux postes sur le nombre d'heures accordées, qui est de 61 heures »

Intervention de Mme LE FLOCH qui revient sur le départ de l'ancien enseignant de SES, en précisant que ce poste reste fragile et soulève donc des questions d'un point de vue humain.

Réponse : « La création est justifiée, car les heures sont là et que le but est de conserver le plus longtemps possible ce poste »

Il y a eu un changement en EPS : 3 supports pour 69 heures.

M. LIMOGES aura un temps partiel annualisé, mais le rectorat le comptant comme un temps plein : on partirait sur 60 heures postes et 6 HSA, il resterait donc 3 heures de BMP. Un arrangement sera fait avec le collègue Pierre Mauger.

En Economie-gestion il y a 6 heures de décharge dont 2 heures sur un BTS et 2 sur l'autre, prises sur la dotation de l'établissement et 2 heures de décharge pour la coordination de la filière tertiaire.

Le vote de la structure a été adopté à l'unanimité

23 votants	Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 23
------------	------------	----------------	-----------

Passage au vote de la création de postes : 1 en SES et 1 en Economie-gestion

Intervention de M. BERNARD, qui annonce avertir la DSDEN de l'incohérence de cette création de poste au regard de la suppression de celui de l'an dernier.

Question d'un élève : « Y a-t-il un moyen de se passer de ce poste ? »

Réponse d'un enseignant : « Il faudrait réduire l'offre aux élèves de cette section pour cela »

Réponse de M. TESSON : « Avant de supprimer un support, il faut qu'il soit très faible en terme d'heures »

Résultat du vote

23 votants	Contre : 0	Abstention : 10	Pour : 13
------------	------------	-----------------	-----------

Point N° 3 – Compte financier

Question d'un parent : « Que signifie SNE ? »

Réponse : « Sport Nature et Environnement »

Un état des lieux du compte financier a été fait : augmentation des dépenses de viabilisation avec une facture de gaz de 17000 euros et un maintien des dépenses en restauration grâce à une très bonne gestion. Constat de diminution des élèves boursiers. M. TESSON dit que cela est dû à l'évolution de la répartition des catégories socio-professionnelles.

Question posée : « Quels sont les critères d'attribution ? »

Réponse : « Le seuil et les critères sont les mêmes par rapport aux autres années »

En conclusion, le fonctionnement est correct.

Question posée : « L'affectation du recouvrement de créances est-il affecté à la restauration ? »

Réponse : « Oui »

Le compte financier et l'affectation sont adoptés à l'unanimité

23 votants	Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 23
------------	------------	----------------	-----------

Point N° 4 – Décisions budgétaires modificatives

Proposition d'un prélèvement sur le fond de roulement pour financer l'achat de buts de handball et d'un système de production d'eau déminéralisée pour un total de 6135,01 euros.

Proposition adoptée à l'unanimité.

23 votants	Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 23
------------	------------	----------------	-----------

La demande de création d'un 3ème poste de cuisinier à la région à la rentrée a été accordée. On gardera la même organisation.

Question de Mme STAFFALO : « Qu'en est-il de la réorganisation de la restauration scolaire ? »

Réponse : « Il va y avoir une étude de faisabilité au second trimestre »

Point N° 5 – Conventions

- Convention d'égalité des chances :
Interventions d'élèves de grandes écoles, entre autre sur la semaine de l'orientation
Vote à l'unanimité

23 votants	Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 23
------------	------------	----------------	-----------

- Convention d'utilisation des locaux scolaires :
A l'auditorium : nouveau vidéo-projecteur et grand écran. Commande d'une station d'accueil pour connecter tous types d'appareils. L'ensemble du son est rééquipé. Les stores ont été changés.
Vote à l'unanimité

23 votants	Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 23
------------	------------	----------------	-----------

- Charte du Guichet Unique de l'offre nautique de la ville des Sables :
M. BERNARD s'interroge sur la durée de la convention
Réponse : « Une charte n'a pas de durée »

Point N° 6 – Calendrier et informations diverses

- Travaux de menuiseries extérieures en cours aux bâtiments A et B.
- Attente d'une proposition de la mairie pour un échange de terrain entre la région et la mairie pour pouvoir envisager l'enterrement des containers.
- Nettoyage de la façade par la société NIL. Travaux à revoir.
- Peintures du rez-de-chaussée en projet.
- Réaménagement du gymnase en projet , notamment pour déplacer le local à vélos
- Projet de mise aux normes de la sécurité incendie estimé à 500 000 euros, mais contrainte au niveau du délai de réalisation pour pouvoir effectuer des tests fin août, afin de ne pas entraver la rentrée scolaire.

Mme STAFFALO s'interroge sur la perspective d'une salle pour recevoir les parents

Réponse de M. TESSON : « Il faudrait faire une proposition de remise en état de la petite salle dans la salle des professeurs »

Les portes ouvertes ont lieu le 5 mars de 9h à 13h. Il y aura une réunion de préparation le 3 mars pour les élèves participants.

M. BERNARD s'interroge sur le fait que c'est une date globalement commune à tous les établissements, ce qui pourrait impacter la présence des terminales et premières.

Mme STAFFALO demande si les élèves volontaires doivent être présents sur toute la plage horaire.

Réponse : « Non, un roulement est possible »

Mme FRADIN évoque la possibilité d'avoir un planning pour les portes ouvertes, facilement accessible pour les élèves. M. BERNARD répond qu'il ne faut pas trop les assister, bien que leur attente soit justifiée. Mme FRADIN reprend en soulevant le problème de la multiplicité des informations sur Internet et donc de leur apparente difficulté à trouver rapidement ce qu'ils cherchent.

Mme FRADIN évoque un besoin réel de l'anglais en filière technologique et demande donc une augmentation du nombre d'heures. Elle demande également la remise en place de la section euro sciences qui permettrait d'obtenir le label EUROSCOL, pour lequel il faut 2 DNL.

Question de Mme FRADIN : « Qu'en est-il de la remise en place du PSC1 ? »

Réponse : « Actuellement, il n'y a pas d'information »

III. Conclusion

Tous les points à l'ordre du jour ayant été traités, la séance du conseil d'administration est levée à 20h10.

Le responsable de la prise de notes



Mme DE PARSEVAL Anne

Le Président



M. TESSON Sébastien